Fongicide systémique contre le mildiou, l'excoriose et le black-rot de la vigne*

PHILAGRO
INNOVER EN CONFIANCE

artimon®

CONDITIONNEMENT

Emballage

12 kg

Palette

720 kg

EMB : BAYER Crop Science

FICHE D'IDENTITE

Composition

350 g/kg de fosétyl-aluminium (ISO) (35% p/p)

350 g/kg de mancozèbe (ISO) (35% p/p)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°9600516

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché, distributeur et ® marque déposée

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

*Consulter les usages autorisés sur le sac

Bien lire cette étiquette avant l'utilisation de ce produit, respecter les précautions d'emploi.

Interdiction de réutiliser l'emballage

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ATTENTION

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d: Susceptible nuire au fœtus.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards/poussières.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

ARTIMON est un fongicide systémique préventif, associant le fosétyl-Al (classé FRAC P7) et le mancozèbe (classé FRAC M), destiné à lutter contre le mildiou, le black-rot et l'excoriose de la vigne.

Le fosétyl-Al, qui pénètre rapidement dans la vigne, circule ensuite avec la sève montante et descendante, se répartit ainsi dans toute la plante et protège les organes néoformés. Le fosétyl-Al possède un mode d'action très particulier : il stimule les Défenses Naturelles de la vigne contre le mildiou. A ce mode d'action principal s'ajoute une action directe sur la germination des spores et la croissance mycélienne. **ARTIMON** contient également du mancozèbe, fongicide qui agit préventivement et par une action de contact multisite.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

Culture	Cibles	Dose	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne	Mildiou	4 kg/ha	28 jours	4 / an	50 m (dont DVP 5 m) 5 m
	Excoriose	2 kg/ha		2 / an	
	Black-rot	4.5 kg/ha		4 / an	

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

VIGNE

Excoriose

Appliquer au débourrement (stade BBCH 07-09) à la dose de 2 kg/ha. Nombre maximum de traitements : 2

Dose autorisée: 2 kg/ha.

Mildiou

ARTIMON s'utilise en préventif, tous les 14 jours, dès les premiers risques de contamination et jusqu'à la véraison.

En cas de forte pression de la maladie, il est recommandé de resserrer la cadence de traitements à 10 - 12 jours.

Nombre maximum de traitements : 4

Dose autorisée : 4 kg/ha.

Black-rot

La première application se fait dès le début de la période de sensibilité de la vigne : sortie des feuilles (stade BBCH09). La protection doit être maintenue pendant toute la période critique.

Nombre maximal de traitements : 4

Dose autorisée : 4,5 kg/ha.

Limiter les applications de préparations contenant des substances actives fongicides autorisées sur vigne (comme le fosétyl-aluminium et le dissodium phosphonate) à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphoreux par hectare et par an.

ARTIMON est parfaitement adapté à une lutte mixte anti-mildiou et anti-black-rot à la dose de 4 kg/ha ou de 4,5 kg/ha en cas de forte pression black-rot.

En l'absence d'études, PHILAGRO France déconseille et décline toute responsabilité sur l'utilisation d'**ARTIMON** sur vignes mères destinées à la multiplication.

L'utilisation de la préparation est susceptible d'induire un retard de maturité sur certains cépages sensibles.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Compte tenu de la grande variabilité de composition des spécialités à base de cuivre, les engrais azotés ou contenant du bore, le mélange d'**ARTIMON** avec une de ces spécialités peut conduire à une incompatibilité physique. La tenue d'un tel mélange devra être préalablement validée par un test. Dans tous les cas, PHILAGRO décline toute responsabilité pour des cas d'incompatibilité physique d'**ARTIMON** avec une spécialité à base de cuivre, des engrais azotés ou contenant du bore. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

Préparation de la bouillie

1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.

2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en oeuvre du traitement.

4) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

5) Compléter le niveau d'eau.

6) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

7) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -10°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
			APPLICATION AVEC :				
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR		LANCE OU PULVERISATEUR A DOS	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006							

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 06/2019